



**Comité consultatif sur l'accessibilité**

**Procès-verbal 14**

**Le mardi 21 novembre 2017**

**18 h 30**

**Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest**

---

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
  - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

**Présents :**

**Président: Brian Wade**  
**Vice-Président: Phillip Turcotte**  
**Membres: Daniel Boyer, Guy Desroches, Marc Dorion, Adele Furrie, Murray Gallant, Peter Morel, Hélène Nadeau et Don Patterson**

**Conseiller Shad Qadri (membre non-votant)**

**Absents :** **Membre Victor Emerson**

**Autres :**

**Lucille Berlinguette-Saumure, spécialiste de l'accessibilité municipale**  
**Nelson Edwards, gestionnaire principal de projet, Planification des transports**  
**Justin Swan, ingénieur chef de projet, Gestion de la circulation locale, Direction générale des transports**

## DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée.

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès verbal 13 - le 19 septembre 2017

CONFIRMÉ

## COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- AAC 17-06 - Possibilités d'emploi pour les personnes handicapées

## REPORTS ET RENVOIS

1. MOTIONS - COMMUNICATIONS ET PERSONNES HANDICAPÉES

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## RECOMMANDATION DU COMITÉ

**ATTENDU QUE** la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) régit les questions d'accessibilité dans les organisations du secteur public telles que la Ville d'Ottawa;

**ATTENDU QUE LA LAPHO** reconnaît « qu'il a toujours existé de la discrimination envers les personnes handicapées en Ontario »;

**ATTENDU QUE** certains membres du Comité consultatif sur l'accessibilité ont constaté que les personnes handicapées sont parfois omises dans les outils de communication de la Ville, comme les annonces et les documents remis aux séances portes ouvertes de la Ville;

**ATTENDU QUE** le Plan stratégique 2015-2018 de la Ville d'Ottawa

**comprend l'initiative stratégique « Création d'une ville accessible pour tous »;**

**ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité est chargé de fournir son expertise au personnel dans les dossiers visant la réalisation des priorités stratégiques du Conseil;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité demande que la Ville intègre les personnes handicapées à ses outils de communication;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité demande que, dans la mesure du possible, Information du public et Relations avec les médias informe le Comité de la façon dont la Ville intègre les personnes handicapées à ses différents plans de communication et surveille le respect des exigences à cet égard.**

Le membre Patterson donne au Comité les dernières nouvelles sur la rencontre du personnel d'Information du public et Relations avec les médias concernant la motion susmentionnée. Il souligne que la Ville fait déjà la promotion de l'accessibilité et continuera à le faire. Lucille Berlinguette-Saumure, spécialiste de l'accessibilité, affirme que le personnel d'Information du public et Relations avec les médias a offert d'assister à une réunion ultérieure du Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA).

On mentionne également que la correspondance du Forward Movement a été distribuée au CCA. Elle présente des statistiques sur les avantages de l'éventuelle modification du symbole d'accessibilité. Le vice-président Turcotte indique qu'il préparera une motion à examiner à la prochaine réunion.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE la motion telle quelle.

## SERVICES DE TRANSPORTATION

2. COULOIRS DE LA RUE ALBERT ET DE LA RUE SLATER (DE L'AVENUE EMPRESS À LA RUE WALLER) PLAN DE CONCEPTION FONCTIONNELLE

SOMERSET (14)  
RIDEAU-VANIER (12)

---

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.**

Nelson Edwards, gestionnaire principal de projet, Planification des transports, donne une présentation PowerPoint, conservée dans les dossiers du greffier municipal et avocat général.

Les questions et réponses portent sur la comparaison d'autres villes, l'analyse des coûts, les permis de stationnement accessible, les aires de repos et l'aménagement paysager.

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de ce point à titre informatif et signale que les questions et commentaires seront renvoyés au personnel par la coordonnatrice de comité.

3. LIGNES DIRECTRICES SUR LA CONCEPTION DES MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.**

Justin Swan, ingénieur chef de projet, Gestion de la circulation locale, Direction générale des transports, donne une présentation PowerPoint, accompagné

d'Heidi Cousineau, gestionnaire de programme, Gestion de la circulation locale. Une copie de la présentation est conservée dans les dossiers du greffier municipal et avocat général.

Les questions et suggestions des membres portent notamment sur ce qui suit :

- L'accessibilité devrait être traitée séparément des cyclistes et des piétons.
- Il faut aménager une zone de sécurité autour des indicateurs tactiles de surface de marche et examiner les pratiques d'autres municipalités en la matière.
- Ajouter au groupe de travail un représentant de l'Institut national canadien pour les aveugles.
- Rédiger les lignes directrices en langage simple.

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE de ce point à titre informatif et signale que les questions et commentaires seront renvoyés au personnel par la coordonnatrice de comité. On donne au personnel la directive suivante :

**MESURE** : Le personnel distribuera la version révisée de l'ensemble des lignes directrices au Comité pour obtenir ses derniers commentaires.

## SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

### 4. UNITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ MUNICIPALE - MISE-À-JOUR

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.**

Lucille Berlinguette-Saumure, spécialiste de l'accessibilité, donne un aperçu du nouveau processus par lequel le personnel peut consulter le Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA). Elle souligne les points suivants :

- Le projet pilote doit commencer en janvier 2018, et une révision doit être réalisée au premier trimestre de 2019.
- Deux formulaires ont été créés (un formulaire de demande et un formulaire de rétroaction). Le format de présentation a aussi été uniformisé.
- La coordonnatrice du CCA devra surveiller le processus et les résultats.

Le Comité remercie le personnel de faciliter le processus et PREND ACTE de ce point d'information.

**MESURE** : Le personnel distribuera les formulaires aux membres du Comité.

## 5. BUDGET 2018

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité fournisse des recommandations aux comités permanents appropriés, s'il y a lieu.**

Le président Wade donne un bref aperçu de la réunion du groupe de travail au sujet du budget 2018 et indique qu'il y aura un thème commun dans chacune des présentations du CCA aux comités permanents. Il remercie Lucille Berlinguette-Saumure, spécialiste de l'accessibilité, pour son leadership dans le processus budgétaire.

Le Comité confirme ce qui suit :

- La membre Hélène Nadeau sera responsable de la présentation à la Commission du transport en commun le 4 décembre 2017.
- Le membre M. Gallant sera responsable de la présentation au Comité des finances et du développement économique le 5 décembre 2017.
- La membre H. Nadeau sera responsable de la présentation au Comité des transports le 6 décembre 2017.

- La membre A. Furrie sera responsable de la présentation au Comité des services communautaires et de protection le 7 décembre 2017.

La membre H. Nadeau se propose pour préparer l'introduction commune à toutes les présentations. Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE la motion suivante :

6. CALENDRIER DES REUNIONS DE 2018

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité adopte le calendrier des réunions de 2018.**

ADOPTÉE

7. GROUPES DE TRAVAIL - MISE-À-JOUR

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Comité consultatif sur l'accessibilité reçoit les mise-à-jour a titre d'information.**

Des membres font le point sur les activités suivantes :

- Plan relatif aux personnes âgées et Table ronde des aînés (A. Furrie)
- Plans d'implantation (M. Gallant)
- Réunions d'évaluation environnementale (D. Patterson)

- S'engager contre l'abus envers les personnes ayant un handicap (CODA) (D. Boyer et G. Desroches)
- Évaluation environnementale du chemin Lester (B. Wade)
- Comité directeur sur l'imposition de l'industrie du taxi (B. Wade)
- Projet de revitalisation de la rue Elgin (B. Wade)

#### AUTRES QUESTIONS

#### **INSTALLATION DE LA RUE BOOTH**

Le personnel devait présenter ce point à la réunion, mais en raison de contraintes de temps, il ne pouvait être présent et a demandé à rencontrer deux membres du Comité consultatif sur l'accessibilité. Les membres P. Morel et D. Murray se portent volontaires pour assister à une réunion le 29 novembre 2017 à 19 h 30.

**MESURE** : La coordonnatrice déterminera le lieu de la réunion et en informera le personnel et les membres.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h.

---

**Coordonnatrice du comité**

---

**Président**